



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 15 décembre 2020

**RÉUNION DU COMITÉ TERRITORIAL DE RÉINDUSTRIALISATION DU SITE
VALLOUREC DE DÉVILLE-LÈS-ROUEN**

Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a réuni lundi 14 décembre le comité territorial de réindustrialisation du site Vallourec de Déville-lès-Rouen, qui réunit la direction de Vallourec et les représentants du personnel (CFE-CGC, CFDT et CGT) en présence de la Région Normandie, de la Métropole Rouen Normandie, du Maire de Déville-lès-Rouen, du Député de la circonscription concerné, de la CCI Rouen Métropole et des services de l'État : UD-DIRECCTE, CRP (Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises) et DREAL.

Le groupe Vallourec annoncé le 18 novembre, pour rétablir sa situation dans le contexte de la crise actuelle et de la baisse du prix des hydrocarbures, une série de mesures de restructuration, dont la fermeture du site de Déville-lès-Rouen d'ici le 30 juin prochain. Ce site emploie 190 salariés. Le comité territorial n'a pu se réunir qu'à la suite du CSE central qui s'est tenu le 7 décembre dernier.

Cette réunion a permis d'aborder les trois points suivants :

- M. Hubert Paris, directeur général Europe, a rappelé les motifs économiques qui sont à l'origine de la restructuration annoncée le 18 novembre et notamment de la fermeture du site de Déville.
- La procédure relative à la discussion du plan de sauvegarde pour l'emploi a été présentée. Cette discussion doit se terminer le 7 avril prochain pour ensuite permettre aux services de

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

l'État de prendre une décision d'homologation ou de validation et une décision d'assujettissement du groupe à une obligation de revitalisation.

- Tous les acteurs ont rappelé la vocation industrielle de ce site et soutiennent l'action de réindustrialisation qui est engagée. Ses atouts spécifiques et importants ont été rappelés (notamment embranchement ferroviaire avec le port, capacité de levage et puissance électrique). Au-delà de ses obligations juridiques découlant du code du travail (loi Florange et convention de revitalisation), Vallourec a confirmé sa volonté d'accompagner avec son cabinet Alixio cette action de réindustrialisation et, si nécessaire, de prolonger l'effort au-delà de cette première période légale de 4 mois fixée la loi Florange.

Le comité se réunira deuxième quinzaine d'avril 2021 afin de faire un point sur cette action en matière de réindustrialisation.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex